

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: SVO : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

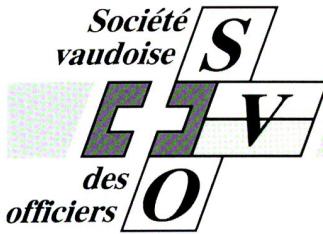
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**Cérémonie de commémoration de l'indépendance vaudoise, 24 janvier 2013,
Palais de Rumine, Lausanne.**

Cap Philipp Zimmermann

Président du Groupement Lausanne Société Vaudoise des Officiers (SVO)

Le 24 janvier 2013 à 18h30, le silence se fait dans l'Aula du Palais de Rumine alors que le président monte à la tribune. C'est à son groupement que revient, année après année, l'honneur de commémorer, en sa ville et au nom de la Société vaudoise des officiers, l'indépendance du canton, au cours d'une cérémonie solennelle et digne.

Alors que le président du groupement met les officiers et les sous-officiers au garde-à-vous, qu'il annonce le début de la cérémonie au président du Grand Conseil et premier citoyen vaudois, Monsieur Philippe Martinet, Etienne Mounir rabat sèchement les bras et la fanfare entonne la marche au drapeau. Au pas de leurs porteurs, la bannière cantonale suivie par les étendards et drapeaux des corps de troupes vaudois surgissent du fond de la salle, se déversent en rythme cadencé le long des deux allées, enveloppant l'assemblée de leurs couleurs vertes, blanches, dorées ou rouges. Le bannier cantonal, l'adjudant EM Geinot, en uniforme de circonstance, s'immobilise droit et impeccable devant les premiers rangs où le président du Grand Conseil et le président du Conseil d'Etat vaudois, les généraux, les conseillers nationaux et les invités se sont installés. Derrière lui, neuf soldats de l'ER inf 3 à l'allure fière, au torse bombé, posent dans leur socle les emblèmes et drapeaux des corps de troupes vaudois. Grâce à l'adjudant d'état-major Martial Giroud, qui a eu 60 minutes d'instruction à disposition, la mécanique est parfaitement rodée.

Le président du groupement Lausanne et maître de cérémonie s'interroge, après avoir confessé être né bernois et adopté à l'orée de ses deux ans par le canton de Vaud : « Fallait-il avoir des ancêtres en 1798 sur ces terres et qui plus est révolutionnaires ou du moins contestataires pour aujourd'hui célébrer en toute légitimité l'indépendance de notre canton ? » Il y répond en affirmant que c'est avant tout le courage d'un peuple qui a décidé de se lever contre un régime qu'il ne pouvait reconnaître et qui a cessé de se soumettre à une volonté à laquelle il ne pouvait adhérer qui était commémorée aujourd'hui. Et d'exhorter les officiers, les sous-officiers et les invités à ne pas l'oublier et à acquérir la conviction que, le moment venu, chacun en ferait autant.

Le major Pierre Streit, directeur du Centre d'histoire et de prospective militaires, fait voyager l'assemblée au travers de l'Histoire, du XVIII^e au XX^e, au gré de cinq « 24 janvier. » D'abord le nôtre, puis celui des franco-

britanniques d'El Arish en Egypte, celui des insurgés d'Alger puis celui des Américains de Caroline du Nord et enfin, celui de Winston Churchill.

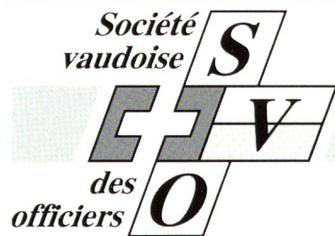
Le brigadier Erick Labara, commandant de la brigade d'infanterie de montagne 10, retrace l'histoire du combat du GSsA contre l'armée au travers de leurs échecs successifs, tout en soulignant la perfidie de leur dernier projet qui ne vise en réalité, sous le prétexte fallacieux de la liberté individuelle, que l'abolition de l'institution de défense et de sécurité de la Suisse : son armée.

Le président du Conseil d'Etat, Monsieur Pierre-Yves Maillard, expose avec éloquence la nécessité impérieuse pour le législateur d'obtenir l'aval et la compréhension de son peuple lorsqu'il décide et qu'il promulgue des lois au nom de tous. Et d'ajouter que la démocratie ne peut surgir qu'autour d'un consensus et que c'est autour de cette idée, portée par un vent de liberté, d'égalité et de fraternité, que le peuple vaudois jadis s'est regroupé et qu'il a agi.

Le président de la Société vaudoise des officiers, le col EMG Philippe Masson, met en garde ses troupes et en appelle à la solidarité et à l'unité pour que cette année soit porté haut le message de la milice et qu'il soit déposé avec un non massif dans les urnes en automne prochain. Il ose compter sur le soutien généreux des membres et amis de la Société vaudoise des officiers pour que ceux qui seront au front dès ces jours prochains puissent obtenir les moyens nécessaires à leur engagement, grâce au fond de campagne créé pour la circonstance.

Le brigadier Eric Labara, commandant de la br inf mont 10.





A peine les applaudissements sont-ils terminés que retentit la marche au drapeau et que sous le regard satisfait du maître de cérémonie défilent les couleurs de notre canton et de ses corps de troupes. Annonce de fin, remerciements et suite du programme seront les derniers mots du président du groupement de Lausanne, qui clôt ainsi la cérémonie de commémoration du 215^e anniversaire de l'indépendance vaudoise.

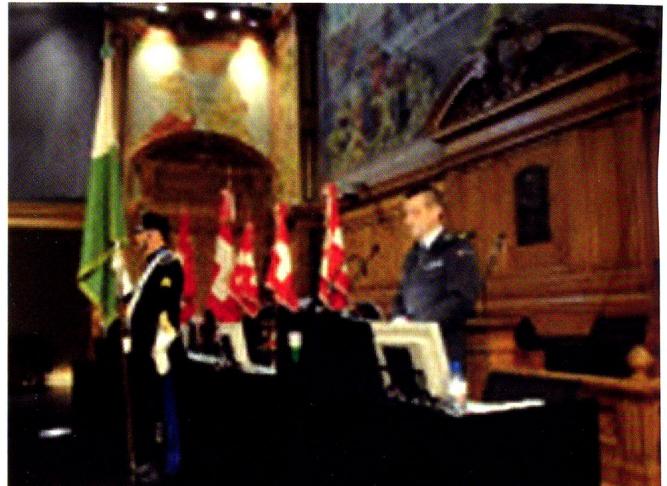
Sous l'atrium du palais de Rumine, les verres s'entrechoquent, les mots virevoltent, les rires fusent, les mains se faufilent jusqu'au buffet où les attendent les spécialités de notre terroir. Les Paysannes Vaudoises servent le vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat. Une trentaine d'officiers et d'invités se dirigent encore vers le café du Grütli où les attend le papet fumant de leur canton, un peu de vin de circonstance et toujours des paroles, des rires et des tapes sur l'épaule.

Merci pour votre présence, merci pour votre soutien.

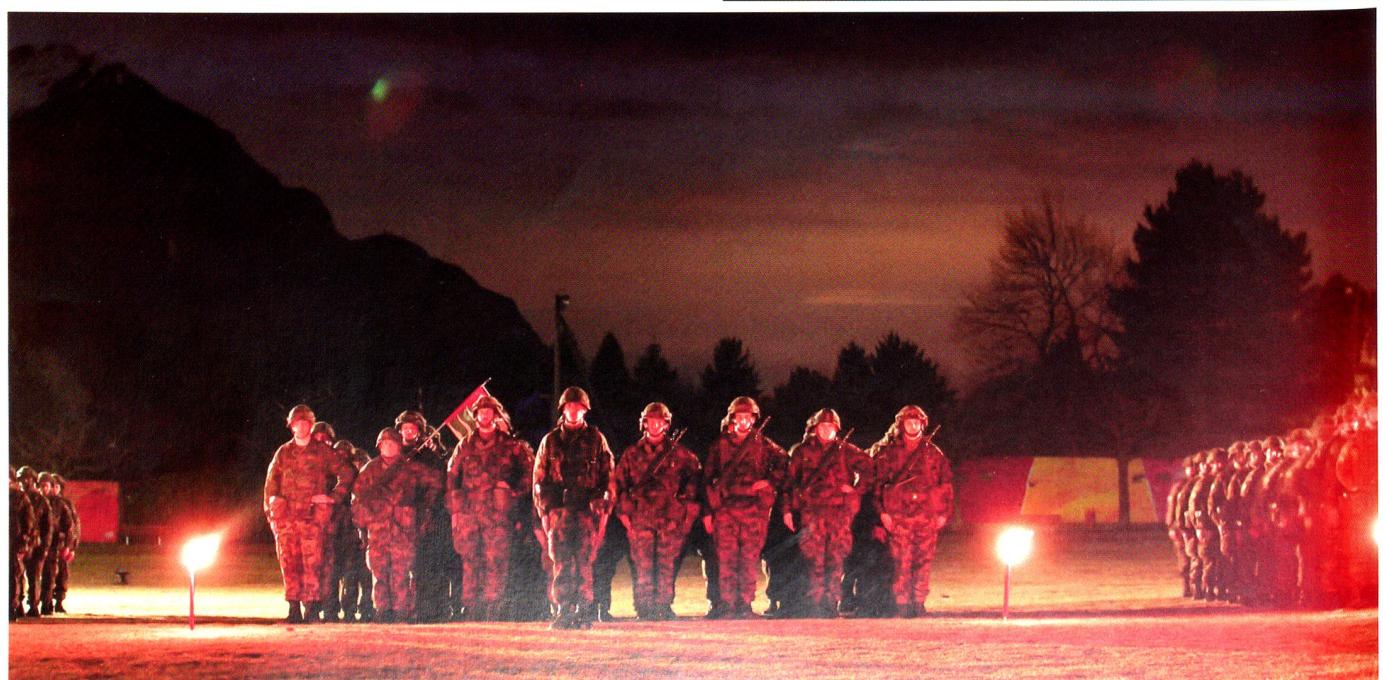
Vous trouverez sur notre site Internet www.ofvd.ch les allocutions de nos orateurs.

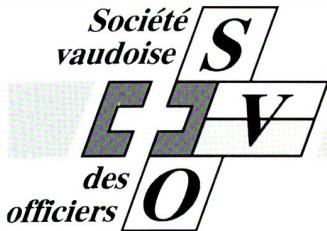
Ph. Z.

www.ofvd.ch
president.lausanne@ofvd.ch



Ci-dessus : Philipp Zimmermann, président SVO Groupement Lausanne.
Ci-dessous : Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard.





«Servir ou ne pas servir?» Telle est la question!

Maj Frédéric Glutz

Président SVO groupement Est

Al'heure où le GSsA remet à nouveau en cause notre système de milice, voire notre armée dans son intégralité, par son initiative « pour l'abolition de l'obligation de servir » sur laquelle le peuple devra se prononcer lors de la future votation de l'automne 2013, je m'interroge sur le sens civique et citoyen de ces initiateurs !

« Servir... » est-ce ce verbe qui dérange : donner de son temps pour son pays, s'engager pour la Suisse afin de garantir notre neutralité et notre souveraineté, tout en étant issu de divers milieux, professionnels, religieux et autres.

« Servir », être conscient de ses devoirs de citoyen Suisse vis-à-vis de son pays !

Mais finalement, à quoi renvoie la notion de « servir » : s'agit-il d'esclavage, d'un manque de personnalité, d'un acte de soumission ou d'un acte librement consenti ?

En prenant le dictionnaire, je trouve :

« S'acquitter de certains devoirs de certaines fonctions envers quelqu'un, une collectivité. Servir sa patrie... » Tiens, tiens, voilà qui est intéressant ! Et je tombe aussi sur le mot « Service » dont voici la définition du *Larousse* : « Action de servir : ensemble des obligations qu'ont les citoyens envers l'Etat. Service national (ensemble des obligations civiles ou militaires) imposées à tout citoyen pour répondre aux besoins de la défense et à divers impératifs de solidarité. »

Tout Etat digne ce nom est tenu d'assurer sa sécurité et sa défense, et de confier le pouvoir de défense à ses concitoyens. Un Etat qui fonctionne ainsi est un Etat sain de corps et d'esprit. En Suisse, c'est bien connu, il n'y a pas de têtes qui dépassent. Chaque citoyen s'engage pour confirmer sa souveraineté dans tous les domaines.

La milice a toujours été son point de ralliement, il n'y a qu'à voir le nombre de sociétés, associations militaires, tireurs et autres pompiers, samaritains que compte notre pays. Tous ont servi au sein de notre armée et chacun contribue, par ses connaissances et son engagement, à la réussite des missions qui lui sont confiées.

Sans la milice, il serait difficile et coûteux de garder une armée crédible et forte.

Quant au volontariat dans une armée, ce n'est pas la solution. Il n'y a qu'à se référer à divers articles et propos de généraux d'autres armées. La qualité de la milice reste notre point fort. Sachons garder ce précieux avantage.

En fait, pour revenir à cette initiative, on souhaite une

fois de plus supprimer notre armée. A notre époque c'est plus « tendance » de dépendre d'un Etat, de vivre en individualiste enfermé dans sa bulle. Cela reflète, à mon grand regret, l'époque que nous sommes en train de vivre. Jour après jour les nouvelles du monde et la situation géopolitique nous le rappellent.

Il est toujours facile de parler des droits de chacun, mais quant aux devoirs, cela devient de nos jours bien souvent très compliqué. Cela devient même une habitude proprement agaçante et ce, dans bien des domaines.

Personnellement, je suis fier d'être engagé comme citoyen soldat auprès de notre armée. J'ai également le grand honneur de présider le Groupement Est de la SVO. Je connais donc le sens du mot « servir. »

Il est clair que cela prend beaucoup de temps sur ma vie privée et professionnelle. Mais comme beaucoup de mes amis j'ai la chance d'avoir trouvé un employeur compréhensif, ainsi qu'une femme et des enfants qui me soutiennent également.

Je suis fier de montrer l'exemple à mes enfants et de pouvoir dire : Oui, je suis engagé et continuerai à m'engager pour mon pays.

La Suisse a plus que jamais besoin d'un peuple fort, convaincu, et engagé. Si nous regardons dans le rétroviseur, nous avons frôlé deux guerres. Nous avons eu la grande chance d'avoir de grands généraux : Guisan et Dufour, qui ont été les ciments de notre patrie et les garants de notre souveraineté.

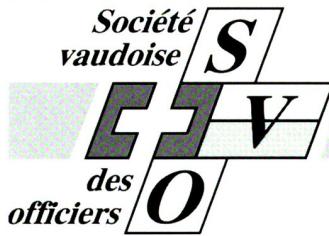
Rappelons-nous aussi que notre armée apporte du travail dans nombre de secteurs et que les divers projets d'armement étudiés impliquent aussi des entreprises suisses, où des citoyens soldats y travaillent comme ouvriers, cadres, dirigeants. Le fait d'être milicien dans notre système actuel permet un dialogue constructif, le milicien ayant servi ou servant encore connaît les moyens, le milieu dans lequel évolue notre armée.

Quoi qu'on en dise, le citoyen soldat se retrouve toujours de près ou de loin lié à notre armée. Il se sent donc impliqué. J'espère que cet « Editorial » aura éveillé quelque peu votre attention. Je profite également de remercier l'équipe de la RMS qui m'a permis de m'exprimer et la félicite pour la qualité de cette revue.

En conclusion, je vous invite tous à aller voter, c'est un devoir de chacun et servir la patrie n'est de loin pas une obligation, mais un honneur !

Loyauté, fidélité et tradition !

F. G.



Conférence SVO Ouest sur le thème de la police de sûreté

Lt Luc Jotterand

Le 1^{er} novembre dernier, au fortin de la Villa Rose à Gland, s'est déroulé une conférence organisée par le Groupement Ouest de la SVO. Monsieur Alexandre Girod, Chef de la police de sûreté vaudoise, nous a fait le plaisir et l'honneur de nous présenter les multiples facettes du service dont il est le responsable. Sa présentation, intitulée « De la Secrète à une police judiciaire cantonale intégrée et innovante » nous a brossé le portrait d'un service nécessitant une foule de compétences et de qualifications différentes.

Tout d'abord, quelques dates sont à retenir. Après la création de la Gendarmerie en 1803, il faudra attendre 1877 pour voir la naissance d'une police de sûreté, ou police judiciaire, opérant sur le territoire du Canton de Vaud. Il s'agissait alors d'engager un outil à même de contrer les activités des milieux anarchistes violents qui sévissaient dans l'Europe de la fin du XIX^e siècle, pour lesquels la Suisse jouait le rôle de base arrière.

En 1943, la police cantonale est mise sur pied afin d'assurer une meilleure coordination entre gendarmerie et sûreté, organisée jusqu'alors de façon bicéphale.

Celle qui sera surnommée « la Secrète » va ensuite évoluer pour coller aux évolutions de la société et de la criminalité. Différentes brigades et unités la constituent, elles-mêmes subdivisées en divisions.

Il reste, même de nos jours, un écart important entre la réalité du terrain et les groupes multifonctionnels que l'on peut rencontrer dans les séries policières américaines dans lesquelles le laborantin, le psychologue, l'informaticien et l'enquêteur travaillent en constante proximité les uns avec les autres. Un parcours rapide de l'organigramme nous renseigne sur la multitude de domaines où la sûreté est active : finances, mœurs, criminalité organisée, criminalité informatique, stupéfiants...

Il est intéressant de relever que certaines évolutions sociétales et technologiques ont fait émerger de nouveaux défis et de nouvelles contraintes pour les agents de la sûreté. Ainsi en est-il de la brigade des mineurs et des mœurs (BMM). Les nouvelles technologies de l'information sont souvent mieux maîtrisées par la nouvelle génération que par l'ancienne. Résultat : les parents sont de plus en plus souvent largués et démunis pour contrôler les activités sur la toile de leurs rejetons, avec des conséquences parfois difficiles à assumer pour les personnes concernées. D'un autre côté, on relèvera que l'hypermédiasation de la société peut renforcer le sentiment d'insécurité. En effet, l'omniprésence de caméras, de Smartphones, et la vitesse accrue avec laquelle circule l'information, contribuent à diminuer le seuil de détection des faits illicites. M.

Girod relève d'ailleurs qu'une affaire « courante » peut aujourd'hui faire le tour du monde (pédophilie ; violences domestiques), alors qu'il y a deux générations, le même événement n'aurait même pas eu sa place dans un quotidien, ou aurait été tu par la société. Notre seuil de tolérance est désormais proche de zéro.

La criminalité transnationale met également à profit les nouvelles technologies et l'internet, comme le démontre une affaire récente de chantage utilisant des webcam. Il s'agissait d'extorquer de l'argent à des internautes ciblés sur des sites de rencontres, en les menaçant de diffuser publiquement des vidéos les montrant nus, s'ils ne s'exécutaient pas au paiement d'une rançon. Le travail de la sûreté a permis de remonter jusqu'aux commanditaires qui étaient localisés à... Abidjan en Côte d'Ivoire !

En parallèle à l'émergence de nouvelles formes de criminalités, la procédure pénale évolue elle aussi, et pas toujours dans le sens d'une simplification pour les collaborateurs de la sûreté. Les conditions nécessaires à la mise en détention préventive de suspects se sont resserrées. Plus de suspect sont relâchés rapidement, ce qui génère parfois une certaine frustration. Le nouveau code pénal fait intervenir les avocats plus rapidement dans le processus. Ces derniers permettent aux suspects d'être très tôt au clair avec leurs droits, ce qui ralentit parfois considérablement le travail des agents, alors que l'environnement dans lequel évolue la criminalité va toujours plus vite... Etant donné les défis auxquels la sûreté se voit confrontée, les notions d'intégration et d'innovation prennent tout leur sens.

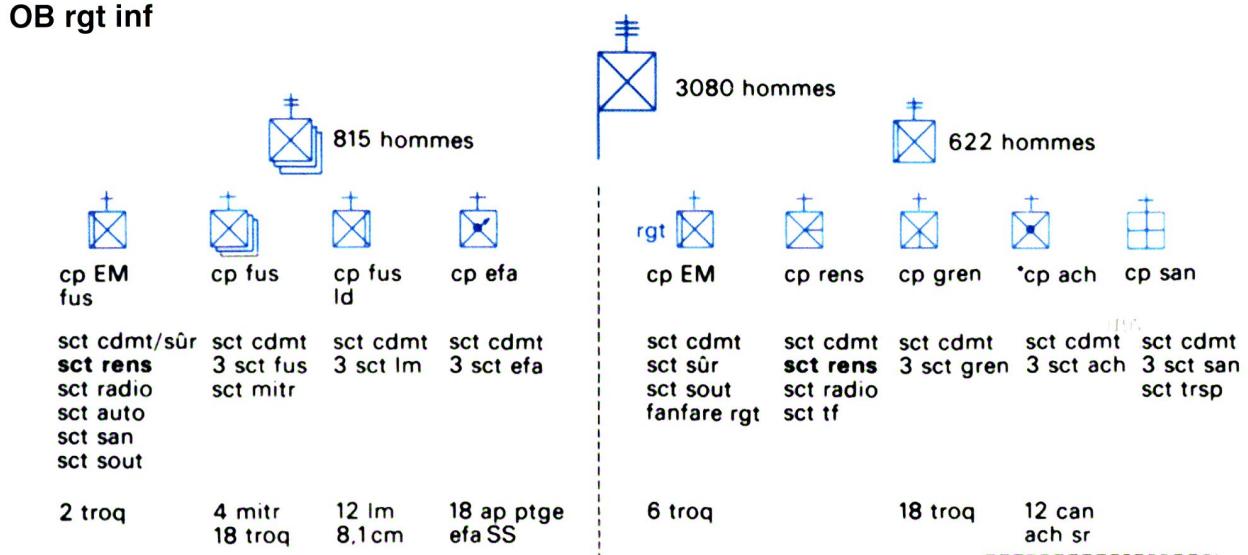
Je note que M. Girod a su nous présenter les activités de la police de sûreté avec la touche d'humour parfois nécessaire lorsqu'on est constamment confronté avec « ce qui ne va pas » au sein de la société.

Au-delà de l'aspect informatif et prospectif, M. Girod a su nous présenter un inventaire captivant des moyens que le canton met en œuvre pour contribuer, à l'abri des projecteurs, à la sécurité et au bien du Canton. Merci pour sa contribution !

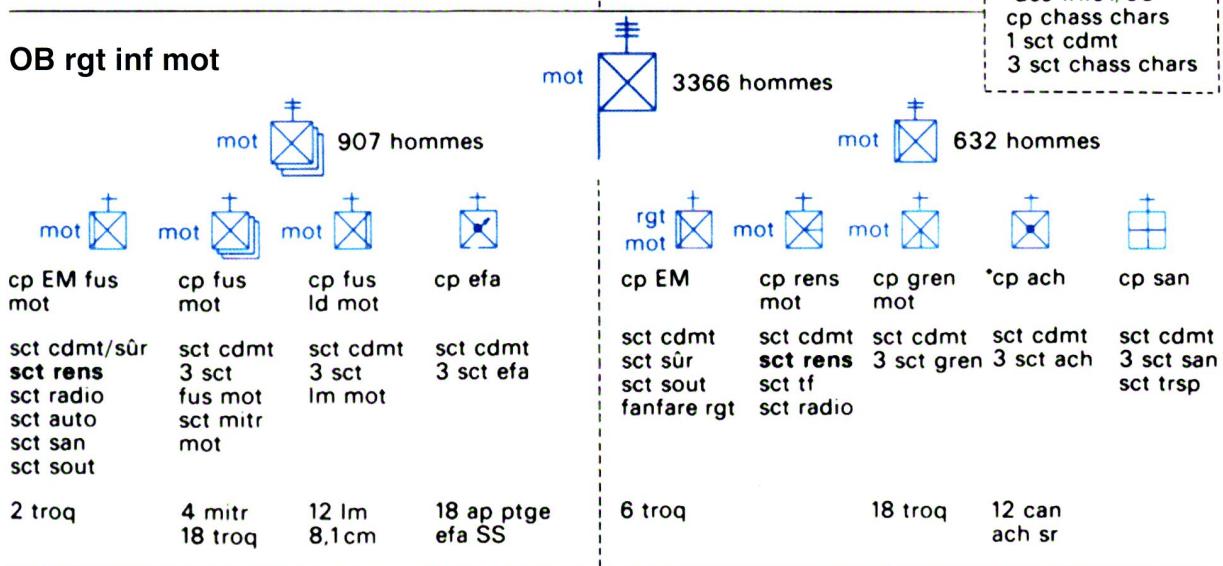
L. J.

OB des régiments d'infanterie, Armée 61.

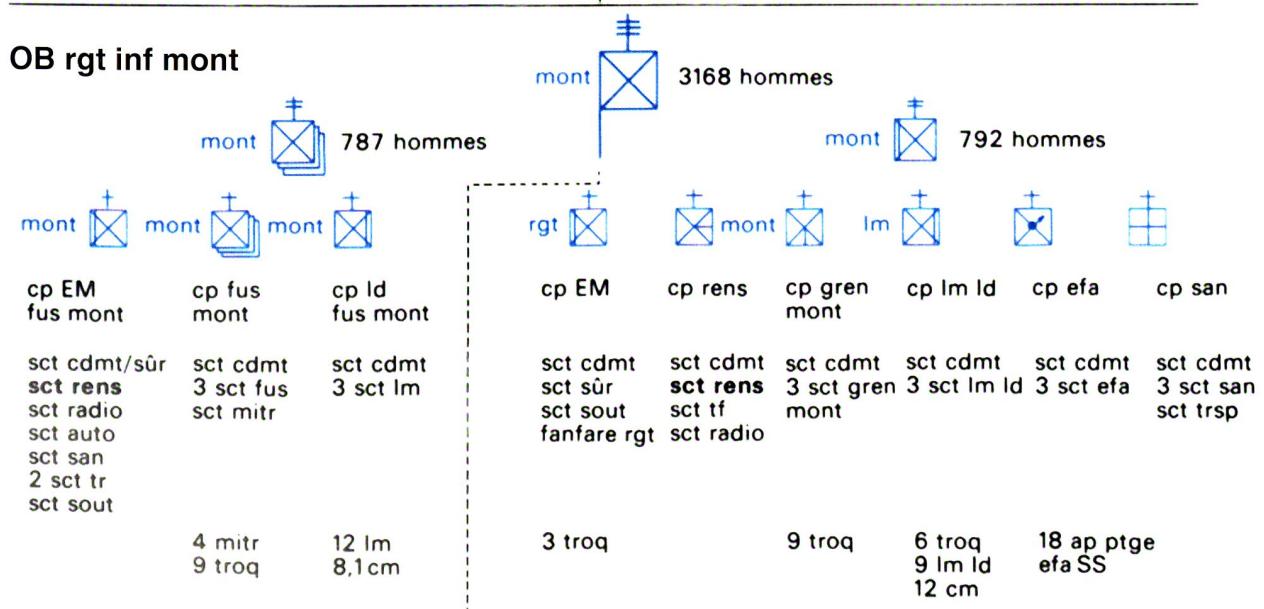
OB rgt inf

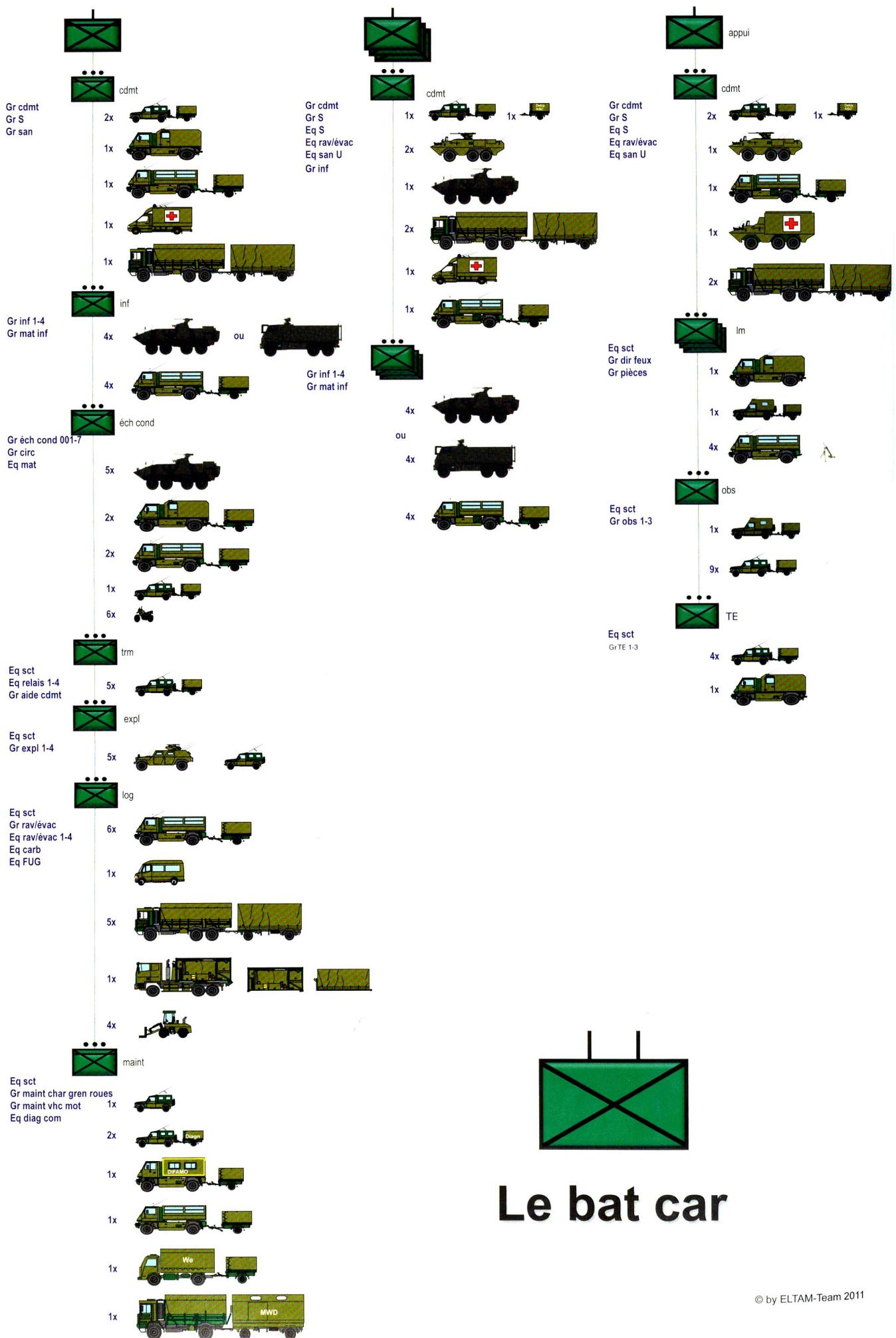


OB rgt inf mot



OB rgt inf mont





Le bat car